

À destination des associations et commerces de Theix-Noyalou

La plateforme *Mon Village* a pour objectif de valoriser la vie locale, d'informer les habitants et de renforcer le lien entre les acteurs du territoire. Afin de garantir une communication cohérente, respectueuse et utile à tous, les associations et commerces utilisant la plateforme s'engagent à respecter les règles suivantes.

1. Publications et fréquence

- Chaque structure peut publier **jusqu'à 2 publications par semaine**.
- Les contenus doivent rester informatifs, utiles ou liés à une actualité locale.

2. Caractère local des informations

- Les publications doivent concerner **exclusivement des événements, activités, services ou offres ayant un lien direct avec la commune ou son territoire proche**.
- Les annonces sans rapport avec la vie locale ne sont pas autorisées.

3. Contenus interdits

- **Aucune annonce personnelle** ne peut être diffusée (vente entre particuliers, recherche de logement, objets perdus, etc.).
- Les contenus **politiques ou religieux**, sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits.
- Les messages à caractère polémique, discriminatoire ou contraire à l'ordre public sont également prohibés.

4. Données personnelles et respect du RGPD

- Les publications ne doivent contenir **aucune donnée personnelle** permettant d'identifier directement une personne sans son consentement (nom, photo de mineurs, coordonnées privées, etc.).
- Les structures sont responsables du respect des règles en vigueur en matière de **protection des données**.

5. Modération

- La Ville se réserve le droit de **modifier, masquer ou supprimer** toute publication ne respectant pas cette charte.
- En cas de non-respect répété, l'accès à la plateforme pourra être **suspendu ou retiré**.

Contact :

Service communication numérique – Claire BLANDEL
c.blandel@theix-noyalou.fr - 02.97.43.00.06 / 06.07.41.90.05